

Les conseillers entreprise pour l'École

L'ESSENTIEL

→ **Employeurs, salariés ou artisans reconnus pour leur expertise dans leur secteur d'activité, les 4 500 conseillers entreprise pour l'École** (ex conseillers de l'enseignement technologique) contribuent au rapprochement entre le système éducatif et son environnement économique dans les domaines de l'orientation et de la formation. Ils concrétisent l'implication du monde économique dans la relation École-entreprise dont ils sont les représentants. Cette année, le ministère revoit leurs missions, au service d'une relation École-entreprise toujours plus efficace.

→ **En comparaison des conseillers de l'enseignement technologique qu'ils remplacent**, la mission des conseillers entreprise pour l'École s'inscrit dans la mise en œuvre du parcours Avenir. Elle est :

- étendue à l'ensemble des formations du second degré, de la 6^e à la terminale, pour toutes les voies de formation ;
- accentuée dans son rôle d'interface et de référent propre à mobiliser un réseau de professionnels susceptibles de répondre aux besoins éducatifs ;
- réaffirmée dans leur rôle d'expertise et de conseil auprès des établissements, des corps d'inspection et des conseillers du recteur.

DES PROFESSIONNELS ENGAGÉS POUR L'ÉCOLE

Professionnels reconnus dans divers champs d'activité et issus du monde du travail, les conseillers entreprise pour l'École ont vocation à **s'engager et agir pour le rapprochement École-entreprise** dans l'ensemble des formations du second degré, de la 6^e à la terminale, pour toutes les voies de formation.

Ils sont à même d'intervenir pour toutes questions ayant trait à la relation École-entreprise, en particulier à la découverte des métiers et du monde professionnel, à la certification et au développement de l'offre et de la qualité des formations professionnelles initiale et continue. Ils ont une **mission d'expertise et de conseil** auprès des établissements, des corps d'inspection et des conseillers du recteur.

Les conseillers entreprise pour l'École assurent un **rôle d'interface et de référent**. À ce titre, ils informent et mobilisent un réseau de professionnels susceptibles de répondre aux besoins des académies, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du parcours Avenir, des pôles de stage, des campus des métiers et des qualifications ou des lycées des métiers.

Les conseillers entreprise pour l'École sont positionnés comme **interlocuteurs privilégiés** lors de la constitution des jurys d'examens professionnels.

UNE IMPLICATION RENFORCÉE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Afin de constituer un réseau de professionnels perçus dans et hors de l'éducation nationale comme interfaces légitimes pour renforcer le dialogue École-entreprise, les organisations professionnelles ou interprofessionnelles sont étroitement associées à la désignation et à l'animation des conseillers entreprise pour l'École.

